



DECLARATION LIMINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2014

Monsieur le Président,

Ce CTM sera la dernier avant la tenue des élections professionnelles le 4 décembre prochain qui verront le renouvellement des représentants du personnel pour les quatre années à venir. Aussi nos Fédérations des Finances UNSA et CFTC tiennent elles à faire le point sur les dernières annonces ministérielles notamment la proposition de Michel Sapin de revaloriser le titre-restaurant à 6 euros. Tout d'abord , nous souhaitons que cette somme de 6 euros ne serve que de base à une discussion pour un abondement plus conséquent. Vous le savez, nous avons à maintes reprises écrit au Ministre pour demander une revalorisation du titre-restaurant à 7 euros. Quand pourrons aborder ce sujet de manière concrète ?

Pouvez-vous nous communiquer les marges de manœuvre sur ce sujet et l'enveloppe budgétaire susceptible d'être allouée à ce poste ?

Concernant la suppression de la prime d'intéressement collectif que le ministre a annoncé, là aussi il s'agit d'un sujet qui nous tient à cœur car nous avons toujours revendiqué une augmentation de cette prime ainsi qu'un changement des critères déterminant son versement aux administrations.

Avez-vous un calendrier déjà prêt de négociations sur ce sujet ?

Ensuite, nous vous rappelons que nous souhaitons une amélioration de la grille indiciaire des enquêteurs et enquêtrices de l'INSEE. En effet, pour certains leur rémunération est inférieure au SMIC. Concernant les Douanes nous voulons des assurances que la DG sera bien en capacité de liquider la paie de janvier des agents lors du basculement effectué par le CSRH de Bordeaux afin de ne pas connaître les mésaventures qu'ont subi nos collègues de la Défense avec le logiciel Louvois.

Nos fédérations toujours concernant la Douane ont rencontré le conseiller social de Michel Sapin et vous-même dernièrement concernant la poursuite des réunions quadripartites, avez-vous des éléments nouveaux à ce sujet ?

A la DGFIP : dans une circulaire en préparation et présentée aux organisations syndicales lors du dernier CT de réseau, la Direction Générale préconise une diminution des horaires de réception du public par semaine.

Pour tenir compte des difficultés des services à gérer à la fois les accueils du public et les autres missions qui nécessitent que les collègues soient à leur bureau et disponibles, la DG des Finances Publiques s'apprête à diffuser une circulaire qui contient deux choses :

- des directives d'assouplissement des conditions horaires de l'accueil au public laissant aux directeurs locaux toute latitude pour les adapter localement site par site.

- un partage des sites en deux catégories en fonction du nombre d'habitants des communes concernées.

Pour les sites situés sur des communes de + de 10 000 habitants : faire un minimum de 24 heures d'ouverture au public sur au moins 4 jours.

Pour les sites situés sur des communes de - de 10 000 habitants : faire un minimum de 16 heures d'accueil au public sur la semaine.

Pour nos fédérations UNSA et CFTC, ces premières orientations peuvent évidemment laisser souffler un peu les services mais dénotent surtout **un manque criant de moyens humains pour s'adapter aux demandes de plus en plus nombreuses des usagers. Il s'agit d'une solution à court terme, qui conduit en plus à un recul du service public.**

Par ailleurs, les contours de la prime spécifique pour les personnels affectés à un service d'accueil à la DGFIP n'ont toujours pas été précisés par une note d'application et de nombreuses zones d'ombres subsistent sur les modalités de calculs de cette prime. Nous vous demandons instamment d'avancer rapidement sur ce dossier.

Concernant le principe « Silence de l'administration vaut accord » nos fédérations s'interrogent sur l'impact que cela aura sur le fonctionnement de l'administration d'autant plus qu'une quarantaine de décrets ont été publiés reprenant les dérogations à ce principe. Comme simplification administrative, on aurait peut-être pu faire mieux, il nous semble.